



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

stationnement

Question écrite n° 31831

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le problème des places de parking réservées aux personnes handicapées. Il apparaît que, dans la plupart des cas, le macaron GIG ou GIC des personnes concernées est placé à l'avant du véhicule, contre le pare-brise. Afin de faciliter un contrôle de ces macarons à l'arrêt, que ce soit par les agents de la force publique ou par les opérateurs vidéo, dans les communes dotées de vidéo-surveillance, il semblerait opportun d'inciter les personnes handicapées à placer une deuxième carte de GIG ou GIC sur la lunette arrière de leur véhicule. Aussi, persuadé qu'une telle disposition serait de nature à faciliter le stationnement des personnes handicapées, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31831

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2004, page 194